



Commission des dynamiques territoriales

2211 - Développement local des bassins de vie

Révision à mi-parcours du contrat de territoire de l'Alsace Bossue - Pays de Sarre Union

Rapport n° CP/2015/225

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire l'Alsace Bossue - Pays de Sarre Union pour la période 2014 – 2016.

Le contrat de territoire de l'Alsace Bossue – Pays de Sarre Union a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa séance des 13 et 14 décembre 2010 pour la période 2011 – 2016.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 15 436 481 € dont 9 133 744 € ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

Ce montant a été réparti entre les deux communautés de communes signataires du contrat, à savoir la communauté de communes de l'Alsace Bossue et la communauté de communes du Pays de Sarre-Union, selon les proportions suivantes :

- Une enveloppe contractualisée de 5 265 640 € pour la communauté de communes de l'Alsace Bossue et ses communes membres
- Une enveloppe contractualisée de 3 868 104 € pour la communauté de communes du Pays de Sarre-Union et ses communes membres

Au vu du bilan d'exécution de janvier 2011 à septembre 2014 le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se montait à :

- **1 922 544 €** pour le territoire de l'Alsace Bossue
- **2 171 275 €** pour le territoire du Pays de Sarre-Union

Le recensement des projets du territoire a permis d'établir la liste des projets sur lesquels portera l'effort financier du Département durant la seconde moitié du contrat de territoire. La nouvelle programmation respecte l'enveloppe allouée soit un cumul de subventions prévisionnelles de 4 093 819 €.

Les projets d'annexes financières, jointes au présent rapport, sont soumis à l'approbation de la commission permanente en vue d'une validation définitive avant sa diffusion aux collectivités membres du territoire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire de l'Alsace Bossue - Pays de Sarre Union pour la période 2014 - 2016, telle qu'elle est traduite dans les annexes financières jointes au rapport.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY